



Saisie huissier et vie marital...

Par **betageek**, le **24/04/2013** à **18:04**

bonjours.rnvoilà, je me suis mis en couple avec une femme dont le mari et décédé en aout 2012.rnpour faire l'achat de leur voiture ceux-là alors avais contracter auprès de leur banque la "société général" un crédit de 13800€.rnensuite deux autres crédits l'un de 3500€ et un de 1000€ avais était ouvert pour d'autres besoins.rndu fait de la mort du mari sa veuve n'à plus de revenue car vivent en couple avec moi elle a basculé sur mes revenus ainsi, elle ne touche plus rien.rnalors, après quelques lettres de relance la banque la met en demeure suivie d'une saisies d'huissier sous huitaine pour leurs rembourser près de 2000€.rnles éventuelles saisies m'à préciser la banque se ferons sur les affaires propres au nom de mon amie.rnalors, pour ma part, doit-je être inquieté pour mes biens propres qui ont plus de 20-30ans et acquis bien avant notre relation.rnil s'agit de cd, livres, meubles, hifi, informatiques, etc. rndois-je être inquieté si pour ces biens je ne peut pas fournir de justificatifs d'achats car se furent pour la plupart des cadeaux dus à mon ancien metier de journaliste(ls meubles et du même style ont était acquis bien avant notre rencontre).rnmerci de vos avis.rnamitié...